

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2024, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES N° OCA24-(M-2)-002, OCA24-(RCA22-30105)-004, OCA24-(P-1)-004 et OCA24-(RCA09-Z01)-004

Ces ordonnances permettent l'établissement d'un marché public à Rivière-des-Prairies, sur le site du Parc Armand-Bombardier, ou en cas de pluie à l'intérieur du Chalet du parc, tous les dimanches, de 10h à 16h, du 7 juillet au 22 septembre 2024. Elles visent également à autoriser le bruit d'appareils sonore diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, ainsi que leur consommation et l'affichage

ORDONNANCES N° OCA24-(RCA23-30119)-001

Cette ordonnance autorise la demande de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement pour la période du 2 avril 2024 au 31 décembre 2028.

ORDONNANCES N° OCA24-(C-4.1)-006

Cette ordonnance autorise le retrait d'un débarcadère pour personnes à mobilité réduite et l'installation d'un arrêt interdit en rappel près du 11420, boulevard Armand-Bombardier et abroge l'ordonnance numéro OCA11-(C-4.1)-005;

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les ordonnances peuvent également être consultées en tout temps sur le site Web de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 3 avril 2024

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj